

26 novembre 2015

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de l'approbation du budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M. Eric Bertinat.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 24 juin 2013. La commission, sous la présidence de MM. Jean-Philippe Haas puis Sylvain Thévoz, a étudié la présente proposition lors des séances des 2 septembre 2013, 1^{er} et 8 décembre 2014. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes de séances.

Séance du 2 septembre 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice, Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, et de MM. Claus Hässig, secrétaire général, Philippe Bangarter, chef du Service des finances du Grand Théâtre de Genève

Présentation de M. Kanaan et de M^{me} Bachmann (voir annexe 1)

Le magistrat indique que le Grand Théâtre de Genève (GTG) représente 40,2 millions de francs dans le budget du département, soit un quart du budget des institutions culturelles au sens large. Il précise que les recettes propres se déclinent en deux catégories: la billetterie d'une part, les recettes des mécénats et du sponsoring d'autre part. Les chiffres de la présentation sont basés sur les comptes d'exploitation 2011-2012, du fait que les comptes 2012-2013 n'ont pas encore été adoptés. Ces derniers ont été adoptés le 30 août par le conseil de fondation et seront soumis au Conseil municipal prochainement. Il indique ensuite que les recettes propres s'élèvent à 21,7% et relève deux aspects importants, soit la répartition des frais fixes et des frais variables. Il souligne que l'on retrouve notamment dans les frais fixes les salaires du personnel et les frais d'infrastructure fixes.

Les frais variables comportent les cachets artistes et tout ce qui est lié au spectacle en tant que tel. Il souligne que l'on constate dans le cadre de l'évolution de ces frais une augmentation des frais fixes, qui va jusqu'à entamer le budget réservé aux frais artistiques (46,9 millions de francs fixes pour 13,9 millions de francs variables (voir tableau annexe 1 et réponse annexe 2), étant précisé que les frais fixes incluent le ballet et le chœur. Et de souligner qu'il existe d'autres

manières de répartir les frais et que l'on parle aussi de frais généraux de fonctionnement et de frais artistiques fixes d'un côté (par exemple lorsqu'un opéra a son propre orchestre), et de frais de plateau, qui sont des frais variables, de l'autre. La répartition actuelle se situe à moins de 25% de frais variables, alors que la répartition idéale, lorsque l'on parle de saine répartition des charges, se situe à 70% de frais fixes pour 30% de frais variables. Il ne s'agit donc pas d'une répartition optimale.

M. Kanaan relève l'écart entre les recettes publiques et les recettes privées: 44,1 millions de francs d'argent public, qui incluent les 2,5 millions de l'Association des communes genevoises (ACG), pour 16,7 millions de recettes tierces. Il souligne qu'idéalement l'argent public devrait couvrir les frais fixes. Or, les chiffres montrent que le GTG n'est pas à niveau, puisque les recettes de billetterie, mécénats et sponsoring couvrent les frais variables et débordent systématiquement sur les frais fixes. Il souligne que cela n'est pas anodin, et que cela freine les velléités de certains partenaires privés de soutenir le GTG.

Concernant l'origine géographique des abonnés 2012-2013, il relève que l'on a moins de 40% d'abonnés résidant en Ville de Genève, pour 43,3% qui viennent des autres communes genevoises, et près de 20% de régions hors Genève. En revanche, concernant le financement du GTG (12-13), il relève que la Ville de Genève assure 68,4%, et que les recettes propres s'élèvent à 21,1% (billetterie, buvette, ballet).

Questions des commissaires

Un commissaire relève que la contribution des communes (2,5 millions) comprend celle de la Ville à l'ACG. Selon lui, il ne s'agit donc pas de la contribution des autres communes, mais de celle de l'ACG en tant que telle.

M. Kanaan admet qu'il s'agit du fonds intercommunal (ACG) et que sur les 2,5 millions, une partie provient de la Ville. Il relève qu'il n'existe pas d'autres sources publiques hors Genève et que l'effet de débordement est assez conséquent. Il souligne que le tableau qui présente le financement du GTG (page 75 de la présentation) doit servir de base à la discussion avec les autres communes genevoises et le Canton.

Un commissaire se demande si, dans le cadre de la nouvelle loi sur la culture, il a déjà été envisagé de revoir le financement en fonction de la provenance des spectateurs.

M. Kanaan répond qu'une discussion a été initiée avec le Canton à ce sujet. Il confirme que la nouvelle loi sur la culture aura des effets à ce sujet et qu'il tiendra le Conseil municipal informé des avancées des discussions avec le Conseil d'Etat.

Une commissaire relève une augmentation des frais fixes (page 5 de la présentation – passage de 41,9 à 46,9 millions entre 2007-2008 et 2012-2013) et voudrait une explication à ce sujet.

M. Kanaan répond qu’il s’agit principalement de la municipalisation des mécanismes salariaux, dont la dernière partie a concerné le personnel de salle, et qui sont faits par analogie aux statuts de la Ville de Genève.

Un commissaire se dit curieux de comprendre le postulat selon lequel les frais fixes doivent être couverts par la collectivité et les frais variables par les recettes et les fonds privés. Il se demande si ce lien strict entre le type de dépenses et le type de revenus se réfère à une règle générale ou pas.

M. Kanaan répond qu’il ne s’agit pas d’une règle absolue, mais d’indicateurs d’orientation. Il ajoute que même si l’appareil du GTG dans son ensemble est au service du spectacle, il est avéré que les mécènes et les sponsors aiment étiqueter leur contribution par rapport à un ou des spectacles donnés et aiment à être rassurés sur les grandes masses budgétaires du GTG.

M^{me} Bertani relève que beaucoup d’études ont été faites en Europe sur les financements des théâtres et que certains auteurs soutiennent d’ailleurs que le rapport devrait se situer à 60/40%, soit 40% de l’argent affecté à l’artistique. Elle ajoute que le rapport 70/30% paraît une bonne mesure, mais que le GTG ne l’atteint pas. On ne peut jamais convaincre des mécènes de financer des salaires ou 150 chaises. Elle souligne qu’ils veulent financer des voix, des décors, soit de l’artistique, et qu’en échange, ils reçoivent des places libres. Elle ajoute que le cas échéant, il se trouvera peut-être un mécène pour financer une action ponctuelle sur le bâtiment (par exemple: un ascenseur pour handicapé).

Un commissaire voudrait tout d’abord connaître l’évolution du financement public-privé, qui en l’occurrence ne tient compte que des coûts d’exploitation et de production et pas des coûts d’investissement de la Ville dans le GTG. Il voudrait savoir si le CA pourrait lui fournir une statistique qui résumerait l’évolution de ces investissements depuis 2007-2008, qui se rapportent non seulement aux frais de fonctionnement, mais aussi aux frais d’entretien du bâtiment et de la machinerie, entre autres. Il lui semblerait également utile d’avoir une statistique du personnel.

M^{me} Bertani répond que cette statistique figure dans les comptes, qui partent cette semaine au Conseil administratif, et que le Conseil municipal les recevra prochainement (voir annexes 2, 3, 4 et 5). Elle ajoute que le personnel est parfaitement stable, qu’il n’y a pas d’augmentation du personnel, excepté des places d’apprentissage.

Sur la question de l’investissement, M. Kanaan répond que sur l’enveloppe concernant les frais d’entretien courant, 1,8 million est dépensé par année et n’est pas comptabilisé dans le financement public.

Le président voudrait savoir comment s'explique la diminution de 1,6 million des mécènes et 180 sponsors (présentation – page 6: passage de 18,3 (2007-2008) à 16,7 millions (2012-2013).

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit d'une part du départ de la Fondation Wilsdorf et d'autre part d'une évolution liée à la crise. Elle relève que pour les comptes 2011-2012 les produits de billetterie s'élevaient à 8,9 millions et à 9,6 millions pour les comptes 2012-2013.

Une commissaire se demande si la pratique du 60-40% évoqué dans l'étude européenne est représentative d'une majorité concrète dans l'opéra. Elle se demande également si les opéras ont un taux de sponsoring identique ou variable.

M^{me} Bertani dit qu'il est extrêmement difficile de répondre à cette question, car cela dépend notamment du type d'opéra dont il s'agit (de répertoire ou *stagione*), de la question de savoir si l'orchestre entre dans les frais fixes ou non, des conditions de travail et salariales des employés, etc.

Un commissaire relève que le financement est bien maîtrisé et relativement stable. Il constate cependant que le budget est globalement en légère diminution (page 7 de la PR – 1,236 million de moins) et se demande si cela pose un problème qualitatif au GTG, soit si la saison 2013-2014 sera égale à la précédente en termes de qualité de production. Autrement dit, il se demande si, avec moins d'argent, le GTG va produire moins ou moins bien et aurait voulu qu'on lui donne certains critères par écrit.

M^{me} Bertani indique qu'elle répondra à cette question dans sa présentation.

Présentation de M^{me} Bertani

M^{me} Bertani relève que les comptes ont été bouclés pour la saison 2012-2013 et qu'il est tout d'abord important de dire que 130 000 spectateurs ont été accueillis au GTG toutes manifestations confondues, dont 100 000 spectateurs pour les spectacles (opéra et ballet), ce qui représente un quart de la population. Elle relève ensuite que la saison 2012-2013 a compté 7350 abonnés, soit une augmentation de 25% par rapport à la saison 2009-2010. Elle ajoute que cette tendance est en train de se confirmer et que le taux de remplissage moyen se situe à 87%. Il s'agit selon elle d'un taux extrêmement élevé, en comparaison avec d'autres théâtres européens, voire nord-américains. Elle relève également que la maîtrise des charges est totale et que des économies permanentes sont faites. Elle indique que les recettes propres s'élèvent à 16,7 millions et couvrent 6,1% des frais fixes. Elle rappelle que tous les partis vont recevoir la mise à jour des statistiques financières au 30 août 2013. Elle relève ensuite que depuis la saison 2007-2008, les frais variables ont diminué de 3 millions. Elle souligne les efforts incommensurables qui sont faits pour préserver la qualité digne de la place internationale du

GTG avec des moyens en constante diminution. Elle souligne également que la proportion fixes/frais variables se situe à 77/23%, soit 77% d'argent public et 23% d'argent privé. Elle relève que cette situation s'avère sérieusement préoccupante au regard de la mission artistique du GTG, puisqu'elle diminue la possibilité de recruter des solistes et de produire des créations, et qu'elle peut à terme mettre en danger le GTG au niveau de la qualité des spectacles, comme l'a relevé précédemment un commissaire. A cet égard, elle fait remarquer que la question se pose de savoir comment faire toujours mieux avec moins de moyens, ce d'autant que beaucoup de programmes sont absolument essentiels pour la culture du canton, comme le programme pédagogique. Elle souligne les efforts mis sur le public de demain et relève notamment le succès remporté par *La Petite Flûte* et *Le Chat botté*, deux spectacles destinés aux enfants, qui ont connu 100-105% de taux de remplissage. Pour la saison à venir, elle indique que *Le bébé Siegfried* est un spectacle d'une heure, qui se veut accessible tant aux enfants qu'à tous ceux qui craignent d'assister à des représentations de cinq heures. Elle rappelle que le ballet du GTG est aujourd'hui reconnu mondialement, et que là aussi, la diminution de la qualité ira de pair avec une diminution des rentrées. Concernant la saison à venir, elle relève encore une fois les efforts qui ont été faits pour maintenir la qualité, avec un certain nombre de *highlights* et pas moins de 12 levers de rideau.

Elle souligne que les productions phares de la saison 2013-2014, la *Tétralogie* sur une semaine de Wagner pour le bicentenaire, dont les abonnements sont vendus à part, et le *Nabucco* de Verdi, ont déjà rencontré un franc succès auprès du public. Pour le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, elle présente le festival Helveticdance, qui réunit les quatre grands ballets des quatre grandes maisons suisses (Zurich, Bâle, Lausanne et Genève), et qui doit permettre au ballet Béjart de se produire pour la première fois hors de ses murs. Elle précise que ce festival est déjà *sold out*.

Concernant les récitals, elle souligne la présence de Jonas Kaufmann. A cet égard elle fait remarquer que pour faire salle comble, il faut des grandes voix et que ces voix coûtent cher. Pour répondre à la question du commissaire, posée juste avant sa présentation, elle fait remarquer que la qualité sera la même en 2013-2014, que le nombre de représentations sera même plus élevé, et que la direction générale se fait un point d'honneur d'engager les meilleures voix, dans les limites du budget. Elle relève enfin la coréalisation avec le festival Archipel du spectacle *Delusion of the fury*, qui a déjà été présenté dans le cadre de la Ruhrtriennale (Heiner Goebbels) – <http://www.leprogramme.ch/grand-theatre-de-geneve>.

Concernant la programmation en général, elle fait remarquer qu'il s'agit de prendre des paris sur certaines œuvres, tout en veillant au fait que le public suive. Elle insiste encore une fois sur le fait qu'il y a eu une baisse des recettes au niveau de la billetterie, mais que l'on est à nouveau dans une tendance à la hausse. En

conclusion, elle pense que le GTG peut être fier de ce qui s'est passé, tant au niveau des taux de remplissage atteints que des économies qui ont été faites. Elle voudrait néanmoins rappeler qu'elle tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années et qu'elle juge le niveau des frais de production (14,2 millions) extrêmement bas, notamment au regard des coproductions du GTG avec les plus grandes maisons, qui lui permettent de figurer dans la cour des grands.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait tout d'abord revenir sur la question de ce qui fait la renommée internationale du GTG. Il relève que ce qui le dérange, c'est d'être le dindon de la farce. Il considère que la participation de la Ville est considérable, au regard de son budget, alors même que les abonnés résidant en Ville sont minoritaires. Il estime par conséquent qu'il y a sûrement des choses à faire au niveau de l'ACG pour que les autres communes mettent plus la main à la poche, puisque leurs habitants comptent parmi les spectateurs majoritaires. Il relève ensuite que le fait que le GTG fasse partie de la cour des grands le stresse un peu. Selon lui, dire que 14 millions ne sont pas suffisants, c'est avouer indirectement que l'on n'a pas les moyens de ses ambitions et qu'il faudrait sans doute mener une réflexion de fond pour revenir à un GTG plus provincial et local et, surtout, moins onéreux.

M. Kanaan voudrait répondre à cette question, qui est selon lui avant tout d'ordre politique. Il relève tout d'abord qu'il partage le constat du commissaire, quant à la disproportion factuelle entre le financement par la Ville et le nombre d'abonnés de la Ville, mais qu'il s'agit de choix collectifs. Il se réfère notamment à celui qui a été fait au XIX^e siècle déjà de confier à la Ville la mission de s'occuper de la politique culturelle des institutions culturelles majeures, et ce pour l'ensemble du canton. Il s'agit bien selon lui d'un choix politique qui peut se discuter, mais qui a été fait au moment de la constitution du Canton de Genève dans sa construction actuelle et de son entrée dans la Confédération en 1815. Il souligne qu'il s'agit d'un fait unique en Suisse, mais qu'il s'agit bel et bien d'une réalité, que la Ville assume selon lui plutôt bien. Il souligne également que c'est la raison pour laquelle le CA est tellement inquiet du nouveau projet de péréquation intercommunale (-70 millions). A cet égard, il indique que ce projet défavoriserait selon certains la construction de nouveaux logements, mais que l'on ne parle pas trop des institutions culturelles. Il fait remarquer que la discussion a été initiée avec le Canton sur une nouvelle répartition du financement des institutions culturelles, sur la base du nouveau projet de loi sur la culture, qui est entré en vigueur cette année, et qui s'inspire des discussions qui ont eu lieu dans les autres cantons suisses. Il souligne l'effet domino de ces discussions, que ce soit au niveau de la péréquation, de la sécurité et des autres enjeux qui dépassent celui de la culture, enjeu emblématique par excellence, parce que la Ville est un acteur déterminant au niveau cantonal et régional. Il s'agit selon lui de déterminer l'ambition du GTG,

et s'il faut viser une renommée d'opéra de province, comme celui de Lausanne, qui gère un budget de près de 20 millions, ou si l'Opéra de Genève peut ou doit viser une renommée véritablement internationale qui retienne les agences internationales publiques et privées. Il conclut en disant que le débat est ouvert, sachant qu'il est tout à fait légitime de se poser la question des financements des institutions publiques.

M^{me} Bertani relève que les tournées du ballet du GTG montrent que la plupart des étrangers ignorent totalement l'existence du Canton de Genève, dans la mesure où ils ne font pas la différence entre le Canton et la Ville. Elle en veut pour preuve le fait que les délégations étrangères saluent toujours le maire de Genève en premier. Ainsi, le débat Ville-Canton est un débat que le GTG situe à hauteur politique. Elle relève également que les grandes coproductions internationales se font autant aux Etats-Unis (New York, Houston) qu'en Europe même (Valence, Milan, Bruxelles). Elle souligne que l'Opéra de Zurich, qui se situe également dans la cour des grands, est un opéra de répertoire, distinct de Genève, avec un budget de 120 millions minimum. Au même titre que le magistrat, elle souligne que, selon une ancienne étude, le GTG est une des attractions de la Ville et que chaque franc qui est investi dans la culture en rapporte. Cependant, elle dit déplore que sur les 16 millions qu'elle devrait avoir à disposition, elle ne puisse en dépenser que 13.

Concernant les ventes de produits de coproduction, une commissaire se demande ce qu'il en est dans la pratique de l'opéra et comment le GTG gère les recettes sur la diffusion. Elle relève à la page 9 de la PR-1028 un écart entre le budget (820 000 francs) et les comptes (quatre fois moins).

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit d'espoirs ou d'objectifs non réalisés. Elle ajoute que l'euro n'est plus ce qu'il était et que le GTG ne vend plus ses spectacles au même prix qu'avant. Elle ajoute également qu'il faut aussi tenir compte de la situation des autres théâtres européens, qui rencontrent tous des difficultés, et que les contrats/locations sont tous revus à la baisse, ce qui rend les négociations plus difficiles.

Le président relève qu'il existe un grand problème au niveau du statut du personnel. Il rappelle l'existence des deux statuts distincts que connaissent les employés du GTG et des problèmes que cela pose, notamment au niveau des compensations du travail le samedi et le dimanche. Il pense qu'il est problématique de faire le même travail avec deux statuts différents et se dit quant à lui convaincu du statut unique, conscient des grosses tractations que cela demande au niveau des syndicats. Il voudrait savoir ce qu'en pense la présidente du GTG.

M^{me} Bertani répond que depuis les municipalisations, il n'existe plus, au niveau du personnel permanent, de cas où deux personnes font le même travail avec deux statuts différents. Elle relève également que le GTG, profitant du nou-

veau statut du personnel municipal et du nouveau règlement du temps de travail, a négocié avec ses employés une nouvelle répartition du temps de travail, visant à une plus grande flexibilité et à des économies au niveau des temporaires et du travail du soir. Concernant les statuts futurs, elle pense qu'un statut unique simplifierait grandement le fonctionnement et la gestion du GTG. Elle souligne toutefois qu'il ne s'agit pas d'une volonté ou d'une décision officielle et qu'il ne faut pas se faire d'illusion. Elle rappelle que tous les établissements autonomes qui ont transféré du personnel cantonal à un établissement autonome doivent transférer les personnes concernées avec des droits acquis. Le statut unique permettra selon elle de générer des économies à long terme pour le budget du GTG, mais pas à court terme. Elle ajoute que, selon la position du conseil de fondation, le GTG doit rester une fondation de droit public, qu'il faut réfléchir au financement global, revoir les statuts du GTG et entamer les négociations avec les partenaires sociaux. Elle précise qu'il s'agit bien d'une vision à long terme.

M. Kanaan renvoie les commissaires au rapport de la CF sur la M-940, qui se réfère notamment au rapport Segond et qui pose le principe d'une réforme du GTG. Il relève que le CA a validé le principe du statut unique, sans préjuger de quel statut on parle. Il rappelle que les syndicats ne sont pas fermés à des négociations. Il souligne encore que le statut unique ne vise pas tant à faire des économies financières mais des économies de gestion qui permettront de simplifier la vie quotidienne du GTG. Il ajoute encore qu'il n'est pas forcément opportun de baisser les salaires des fonctionnaires, au vu du coût élevé de la vie à Genève. Il conclut en disant qu'il s'agit là d'un débat de société, qui aura lieu et qui inclura forcément le Conseil municipal.

Un commissaire voudrait déterminer le coût de chaque spectateur.

M^{me} Bertani répond que ce genre de statistiques figure dans le rapport sur les comptes. Elle précise que pour la saison 2012-2013, le GTG dénombre 130 000 spectateurs toutes manifestations confondues et 100 000 pour les ballets et les opéras.

Ce même commissaire voudrait savoir s'il existe une source qui indique le taux de fréquentation sur les trois à quatre dernières années.

M^{me} Bertani répond qu'elle peut fournir cela (voir annexe 4).

M^{me} Bachmann propose d'attendre encore un peu les résultats de l'étude comparative et prospective du GTG qui comporte ce volet-là, en comparaison aussi avec d'autres opéras.

M^{me} Bertani prend note qu'il s'agit de transmettre le nombre de spectateurs et leur prix moyen (voir annexe 2) toutes manifestations confondues sur les trois dernières années. Elle ajoute qu'elle avait déjà transmis aux partis une étude qui

démontrait que le GTG assume le plus grand taux d'effort du spectateur, par rapport aux autres institutions culturelles.

Un commissaire rappelle que le calcul (le budget du GTG par le nombre annuel de spectateurs) avait été fait du temps de M. Mugny et chiffrait à 500 francs par spectateur la contribution de la Ville.

M^{me} Bertani précise que ce montant se situe aujourd'hui autour de 400 francs.

Un commissaire se félicite tout d'abord d'avoir reçu le budget assez tôt. A ce sujet, il voudrait savoir quand est-ce que l'on pourrait espérer avoir un budget par année civile, plutôt que par saison, dans le but de pouvoir le voter avant qu'il soit dépensé. Il rappelle qu'il s'agissait d'une demande formulée par le Conseil municipal et la CARTS l'année dernière.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit d'intentions qui font partie d'une réforme future. Elle souligne que cette demande est extrêmement compliquée à mettre en œuvre pour un théâtre.

Il voudrait ensuite savoir s'il y a eu une augmentation du salaire du personnel en 2013.

M. Bangerter répond par la négative et que sur ce chapitre le GTG a suivi la Ville.

Il demande également s'il n'y a pas d'indexation prévue.

Ce à quoi M. Bangerter répond également que non.

M. Kanaan souligne qu'il y a toujours un décalage dans le temps, dans la mesure où la Ville a prévu un taux d'indexation de 0,5% pour 2014 et qu'à ce stade, d'ici à l'approbation du budget en décembre, il sera ramené à 0, parce que le renchérissement reste négatif. Il ajoute qu'il existe deux secteurs subventionnés de la Ville qui bénéficient de l'indexation de manière identique au personnel de la Ville, soit la petite enfance et le GTG. Il précise encore que la CF a fait le calcul l'année passée dans le cadre des arbitrages, et a mis en évidence que 0,5% différencie le renchérissement et les mécanismes salariaux du personnel de la fondation.

M^{me} Bertani constate une erreur dans le budget du 12 mars 2013, qui correspond à celui qui figure dans la PR soumise à la commission. En effet, il y a eu un 2^e budget établi au 9 avril 2013, qui comporte un écart de 40 000 francs lié à un vote du Conseil municipal. Elle précise que ce montant a été coupé dans l'indexation.

M. Bangerter indique qu'il s'agit de la ligne 462 (charges du personnel artistique).

M. Kanaan précise à son tour qu'il s'agit d'une correction technique qui correspond à un changement neutre.

Toujours le même commissaire voudrait savoir sur quel taux de fréquentation reposent les prévisions de billetterie. Il précise que pour l'année précédente, ils se situaient à 86% pour l'opéra, 91% pour les ballets et 89% pour les récitals, avec une moyenne se situant à 87%.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit là des taux de remplissage effectifs.

Il demande quels sont les taux de remplissage prévus pour la saison 2013-2014. Il ajoute qu'il y avait une époque où ils étaient volontairement prévus très hauts pour permettre de rééquilibrer le budget.

M^{me} Bertani dit qu'elle répondra par écrit à cette question, soulignant que ces taux sont aujourd'hui prévus beaucoup plus bas et que l'époque à laquelle le commissaire fait allusion est bel et bien révolue.

Il voudrait également connaître le taux d'autofinancement avec le budget 2013-2014.

M^{me} Bertani répond qu'il se situe à 30%.

Il voudrait enfin connaître le niveau du déficit structurel, qui avait été évoqué dans l'examen du budget l'année dernière (les 3 millions évoqués par M. Richter).

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit de 3,5 millions.

Le président propose de passer à l'examen des chiffres. Il demande si les commissaires préfèrent procéder à un examen ligne par ligne ou par tête de chapitre.

Un commissaire propose de procéder par tête de chapitre.

Le président propose de passer directement au chapitre «charges du personnel».

Point 3 – Comptes de charges

301 – Salaires et traitements

3010 (personnel permanent)

Le président relève une augmentation de 31 710 francs.

M. Bangerter répond que cela correspond principalement aux annualisations de postes. Il indique également que le montant de 31 000 francs comprend 10 000 francs d'indexation, qu'il qualifie de minimum à octroyer, ce d'autant que l'indexation est proche de zéro.

3014 (primes et indemnités)

Le président voudrait savoir si le GTG a décidé d'augmenter les primes de certains employés. Il précise que le passage de 63 000 à 83 220 représente un écart de 20 220, soit pas moins de 25% d'augmentation.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit sans doute du treizième salaire progressif, mais qu'elle répondra par écrit à cette question (voir annexe 4).

Concernant le traitement du personnel, un commissaire dit avoir retenu de l'année passée qu'il ne s'agissait pas uniquement de l'indexation mais aussi d'une augmentation due aux annuités, et qu'il n'y avait aucune progression salariale.

M^{me} Bertani confirme cela. Elle relève la volonté de mettre sur pied une vraie politique salariale pour les chœurs et rappelle que le GTG a suivi le conseil du Conseil municipal et diminué le nombre de postes, passant de 47 à 42 employés. Elle ajoute que cette politique salariale devait permettre aux choristes de gagner un peu mieux leur vie à la fin de leur carrière, mais qu'au jour d'aujourd'hui, le GTG n'en a pas les moyens (1 million).

M^{me} Bachmann souligne que l'existence des statuts différents crée des tensions permanentes au sein des équipes.

M^{me} Bertani ajoute que dans le cadre d'une politique salariale conséquente, la création d'un statut unique viserait un alignement vers le haut.

302 – Personnel artistique

Un commissaire relève un écart d'un million de francs.

M. Hässig relève que cette importante augmentation est due essentiellement à la *Tétralogie*, qui demande des ressources en chanteurs exceptionnelles. Cette augmentation est compensée par des diminutions ou des recettes ailleurs, comme à la ligne 3020, dont la diminution de 260 000 francs correspond à un changement d'affectation de travail de certains employés (l.3025). Il ajoute que le Cercle du GTG participe aussi exceptionnellement à hauteur de 460 000 francs à l'effort de la *Tétralogie*. Enfin, il relève qu'en dehors du *Ring*, la programmation privilégie des spectacles qui n'ont plus de droits d'auteur, si bien que l'opération se solde quasiment par zéro.

Une commissaire voudrait savoir si cela signifie qu'en dehors de la *Tétralogie*, le personnel artistique diminue.

M. Hässig répond par l'affirmative et qu'il s'agit essentiellement de la jeune troupe qui est financée par le mécénat.

306 – Prestations en nature

Le président relève deux augmentations minimales, arrondies à 20 000 francs, et voudrait en connaître la raison (passage de 7 000 à 13 000 francs pour équipement personnel et de sécurité, frais de repas et réception des collaborateurs).

M^{me} Bachmann répond que de manière générale, elle encourage toujours les chefs de service à adapter les dépenses à la réalité des comptes, tout en restant dans le budget global. Il s'agit donc selon elle d'appliquer une certaine marge de manœuvre, en d'autres termes d'établir une stratégie d'adaptation à la réalité des coûts, plutôt que d'avoir des dépassements d'année en année.

M^{me} Bertani confirme cela et ajoute que sur les 26 000 francs, la stratégie a été de prévoir un peu plus large pour ne pas dépasser.

31 – Biens, services et marchandises

M^{me} Bertani relève les efforts qui ont été faits sur tous les postes, notamment sur la publicité, ce qui est selon elle extrêmement délicat pour un théâtre, puisque la publicité vise à attirer le spectateur par excellence. Elle cite l'exemple de *Roussalka*, dont les efforts de publicité ont été payants, puisqu'on a assisté au dépassement de la jauge prévue.

Un commissaire relève les grosses économies qui ont été faites dans le poste 31, notamment -850 000 francs (1.313), et se demande comment il est possible de faire de telles économies.

M. Bangerter répond que cela correspond à une diminution des coproductions et des créations, qui s'est faite dans le souci constant de ne pas altérer la qualité des spectacles.

M^{me} Bertani précise que pour le *Ring*, s'agissant d'un concept global, le GTG a pourvu un seul poste de metteur en scène et non pas quatre, ce qui permet aussi de faire des économies.

3103 (publicité, impression, matériel)

Le président relève un effort d'un demi-million pour la publicité ainsi que le fort taux de remplissage du GTG et voudrait savoir où vont ces 444 000 francs.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit de l'impression des programmes, des trappèzes, des affiches, des annonces dans la presse.

Le président relève que M^{me} Bertani a indiqué qu'une partie des représentations sont déjà complètes, ce à quoi elle répond que c'est bien parce que de

la publicité est faite que les salles se remplissent. Elle ajoute que pour la saison 2013-2014, la campagne a commencé en avril, avec la présentation de saison. Elle cite l'exemple de l'Helveticdanse, qui est *sold out* grâce à cette campagne. Elle ajoute également que le GTG a des accords avec certains médias, pour lesquels les dépenses sont compensées par des produits.

Un commissaire admet que sans publicité, la qualité risque d'être mise à mal. Il relève cependant un écart de 190 000 francs entre les chiffres des saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, et que la saison a connu un surcoût dans la publicité.

M. Bangerter indique que pour les rubriques 3103 et 3104, il y a une différence de 25 000 francs pour les comptes 2011-2012 (passage de 825 000 à 850 000 francs). Il s'agit donc selon lui d'un budget relativement stable. Il ajoute que l'on peut observer des ventilations un peu différentes d'une année à l'autre, mais qu'en fin de compte, on arrive globalement au même niveau.

313 – Achat de fournitures et marchandises

Un commissaire voudrait savoir quelle est la politique du GTG par rapport à sa buvette. Il dit avoir remarqué que les prix étaient tout à fait abordables et se demande quels pertes/profits le GTG génère.

M. Bangerter répond qu'à l'exclusion des charges fixes salariales, la buvette génère une petite marge sur la vente. Il souligne l'effort qui a été fait sur les fournisseurs pour baisser les coûts et par là même maintenir les prix et garantir une marge. M^{me} Bertani précise que ces résultats figurent aux lignes 43-48.

Ce même commissaire demande si les charges sont couvertes, ce à quoi M. Bangerter répond par l'affirmative.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas plus utile de sous-traiter la buvette.

M^{me} Bertani répond par la négative. Elle précise que cela s'est fait par le passé et que de nombreux appels d'offres ont été lancés, qui ont permis de déterminer que cela ne rapportait rien ou coûterait au contraire beaucoup d'argent au GTG. Elle ajoute que l'actuel responsable des bars et buvettes est un employé communal, qui assure également les réceptions privées ainsi que la fermeture du GTG à chaque représentation. Elle souligne que la loyauté, le dévouement de cet employé ne pourrait pas exister avec un sous-traitant.

Un commissaire trouve le rapport que fait M^{me} Bertani entre le dévouement de l'employé en question, la fermeture du théâtre et l'inutilité de sous-traiter étonnant.

M^{me} Bertani reprend son explication et précise que les services assumés par l'employé de la Ville qui gère les bars et buvettes ne pourraient pas être assumés par une personne extérieure au théâtre.

M. Kanaan souligne que le fonctionnement des lieux culturels est spécifique, dans la mesure où ils ne sont pas ouverts tous les soirs et qu'il s'agit d'un cahier des charges très particulier. Il ajoute que l'alternative serait d'avoir un restaurant normal, qui fonctionne en dehors des soirs de représentation, mais que les locaux du GTG ne s'y prêtent pas du tout.

M^{me} Bertani rappelle également que le GTG possède les bars et buvettes destinés au public et le bar destiné au personnel. Elle relève que tous les sous-traitants auxquels le GTG s'est adressé refusaient de s'occuper de ce dernier, dans la mesure où les prix pratiqués à l'égard du personnel sont moins élevés. Elle indique qu'en l'occurrence, les bénéfices dégagés par la buvette principale permettent notamment de couvrir les frais occasionnés par la gestion de la buvette du personnel.

Ce même commissaire demande si la buvette destinée au personnel est ouverte tous les jours.

M^{me} Bertani répond qu'elle ne l'est qu'occasionnellement, notamment pendant les répétitions, lors des montages et démontages, etc.

3139 (frais de transport et de douane)

Un commissaire relève les grandes variations des budgets des années successives et se demande quelle en est la raison.

M. Bangerter répond que cela dépend des frais de coproduction et de location, et qu'en l'occurrence, la saison 2013-2014 n'en a presque pas. Il ajoute qu'il s'agit d'une source d'économie qui peut être dépensée ailleurs.

Ce même commissaire se demande comment il est possible de prévoir les frais de douane.

M. Bangerter répond qu'il s'agit surtout des locations et des frais de transport, dans la mesure où les frais de douane sont extrêmement restreints. Il précise qu'une production écossaise coûtera plus cher qu'une production lyonnaise.

M^{me} Bertani ajoute que cela dépend aussi de la taille des décors.

Toujours le même commissaire demande si l'on peut connaître la volumétrie des décors à l'avance, au moment de la programmation.

M^{me} Bertani répond par l'affirmative, soulignant que c'est le chef technique qui détient toutes ces informations.

Le président libère le magistrat, qui doit se rendre à une réunion importante et reviendra après. Concernant la buvette, il relève une augmentation de 1000 francs des frais de marchandises, soit le passage de 424 000 à 425 000. Il voudrait savoir si cette augmentation concerne uniquement les frais de boissons et pas les frais de personnels.

M. Bangerter confirme cela.

Le président relève ensuite à la ligne 4348 (produits de restauration buvette, bars, restaurant) le chiffre de 758 000 francs, et constate que cela représente plus de 300 000 francs de bénéfices. Au vu de cette marge, il voudrait savoir pourquoi le GTG refuse de permettre une possible sous-traitance.

M^{me} Bertani répond que le sous-traitant encaisserait la totalité des bénéfices et qu'il lui semble indiqué de garder ce montant pour le GTG.

Le président relève ensuite que l'augmentation de 1000 francs au niveau des frais de marchandises correspond à une augmentation de 10 000 francs au niveau des bénéfices. Il s'agit selon lui d'un problème comptable.

M^{me} Bertani répond que la marge que peut faire la buvette dépend du nombre d'entractes par spectacle. Elle relève à cet égard qu'un spectacle sans entracte ne génère pas de bénéfices pour la buvette et qu'en revanche, des spectacles comme la *Tétralogie* (cinq à six heures de représentation) permettent d'en encaisser plus.

Le président clôt le chapitre buvette et décide de poursuivre l'examen des comptes.

317 – *Dédommagements*

Le président relève un poste de 10 000 francs intitulé «consommation interne».

M. Bangerter répond qu'il s'agit du cocktail dînatoire pour le Noël du personnel.

Point 4 – Revenus

424 – *Gains comptables sur placements du patrimoine financier*

Le président voudrait savoir à quoi correspond la suppression de 30 000 francs.

M. Bangerter répond qu'il s'agit des suppressions des pertes et gains de change, que l'on ne budgète pas.

434 – Redevances d'utilisation et prestations de service

Au regard de la programmation de la saison 2013-2014 et du nombre plus élevé de spectacles prévus, un commissaire se demande comment il se fait qu'il n'y a pas plus d'entrées prévues.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit d'un budget prudent.

M. Bangerter ajoute qu'ils avaient été beaucoup trop optimistes l'année précédente (-1,5 million de billetterie), sans avoir pu atteindre leurs objectifs. Il précise que ce ne sont pas moins de 920 000 francs de billetterie en plus qui ont été prévus pour 2013-2014, par rapport à 2012-2013.

M. Hässig souligne les bons résultats obtenus sur la fréquentation, avec une augmentation du nombre de spectateurs, qui ne se traduit pas forcément en termes financiers. A cet égard, il invoque la politique d'encouragement de l'accès à la culture et des rabais importants accordés à un certain nombre des personnes.

435 – Ventes de marchandises

Un commissaire constate une baisse de 400 000 francs à la ligne 4345 (produits locations).

M^{me} Bertani rappelle qu'il s'agit d'espoirs qui ne se sont pas concrétisés. Elle souligne que les discussions autour d'éventuelles coproductions sont entamées plusieurs années à l'avance et que certaines aboutissent et d'autres pas.

Ce même commissaire se demande s'il peut arriver que certaines discussions aboutissent en cours de saison.

M^{me} Bertani répond par l'affirmative, tout en soulignant qu'il s'agit d'un très long processus.

M. Bangerter relève à titre d'exemple la discussion en cours avec l'Opéra de Barcelone qui, au vu de la crise, ne parvient pas à déboucher sur un accord. Il précise que l'Opéra de Barcelone était prêt à payer la moitié de ce que le GTG attendait, mais que ce dernier ne peut pas se permettre de casser pareillement les prix.

46 – Subventions et allocations

Le président relève à la ligne 4610 (subventions cantonales non affectées) que le Canton ne donne pas un sou au GTG. M^{me} Bertani répond que si, le DIP, qui donne 120 000 francs dans le cadre du programme pédagogique. Le président demande où ce montant apparaîtrait.

M. Bangerter répond à la ligne 4693 (soutien de sponsors/partenaires affectés).

M. Hässig précise que la ligne 4610 parle de subventions cantonales non affectées et qu'en l'occurrence les 120 000 francs sont affectés à la pédagogie.

Le président remercie les intervenants pour leurs réponses.

Après une pause bienvenue, M. Kanaan relève qu'après l'exercice annuel du budget de saison, le but est de faire un point de situation du GTG et des défis à venir, notamment sur les négociations en cours sur les conditions-cadres de la maison (voir annexe 6). Il rappelle l'existence de la M-940, qui date de l'ancienne législature et qui traite de l'autonomisation du GTG. Il précise que cette motion a été soumise à la CF, qui a procédé à un certain nombre d'auditions et a rendu un rapport qui parviendra à l'ordre du jour du Conseil municipal en plénière prochainement. Il rappelle également la décision du Conseil administratif du 25 avril 2012 concernant les échéances et les démarches à mener, ainsi que la réflexion menée par le conseil de fondation.

Il relève que toutes ces réflexions convergent vers trois éléments:

- le financement de l'institution;
- la gouvernance des institutions;
- le statut du personnel.

Il souligne qu'en toile de fond, cela présuppose que l'on continue à viser une institution de haut niveau, dans la mesure où le GTG fait vraiment partie du portefeuille et de l'offre culturelle de grande qualité de Genève. Il relève ensuite trois processus parallèles en cours:

- l'étude prospective et comparative, qui doit aussi permettre de mieux impliquer les partenaires. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'un audit;
- le processus sur la loi sur la culture;
- la phase de travaux de rénovation et de construction dans laquelle on se trouve en ce moment.

Point 1 – Etude comparative et prospective sur le GTG

M^{me} Bachmann relève tout d'abord que l'originalité de l'étude a été de réussir à rassembler quatre mandataires: la Ville de Genève, le Canton, l'ACG, qui contribue déjà avec 2,5 millions au budget de fonctionnement du GTG, et le Cercle des amis du GTG, soit le cercle des donateurs privés individuels et le conseil de fondation du GTG. Elle souligne que tous ces partenaires potentiels et actuels ont convenu d'un cahier des charges qui permet de réfléchir à l'avenir du GTG. Elle indique que l'étude a coûté 85 000 francs et qu'elle appartient à tous les partenaires, qui y ont contribué à parts égales.

Elle relève ensuite que le premier objectif de cette étude a été de poser la problématique du double statut du personnel du GTG qui, avant d'être un problème financier, est un problème d'équité de traitement et alourdit énormément la gestion quotidienne de l'établissement.

Le second objectif concerne le rayonnement international de l'institution et la problématique de la répartition des efforts financiers des différents partenaires. Le troisième objectif concerne la problématique de débordement des entrées (37% abonnés Ville de Genève, 43% autres communes et 20% extérieur du canton) et pose la question de qui doit financer le GTG.

Enfin, au même titre que M^{me} Bertani, elle relève que la part du budget consacrée à la production artistique n'est, selon le GTG, pas assez élevée. Elle souligne également que la relation avec l'OSR n'est pas toujours facile, dans la mesure où le GTG n'a pas son propre orchestre, mais au contraire achète ses services à l'OSR. Pour comparer les forces et les faiblesses du fonctionnement du GTG, elle relève que la méthode choisie a été de le comparer à d'autres institutions similaires ou pas: l'Opéra de Zurich (qui est, au contraire du GTG, un théâtre de répertoire) et deux théâtres similaires: les opéras de Bruxelles et de Barcelone.

Elle indique qu'un appel d'offres a été lancé et que c'est une entreprise allemande (Actori) qui a été chargée du mandat. Les résultats sont attendus pour novembre 2013. Elle ajoute encore que le processus est accompagné par un groupe qui comporte les représentants des mandataires, ainsi que deux experts internationaux du domaine spécifique des opéras.

M. Kanaan voudrait insister sur un point en particulier, qui lui semble loin d'être anodin. En effet, c'est la première fois qu'une étude est portée en partenariat équilibré avec le Canton et l'ACG. Il ajoute que cela ne préjuge pas d'un projet de loi au Grand Conseil, mais qu'il s'agit néanmoins d'un signal fort.

Questions des commissaires

Un commissaire dit comprendre la démarche de cette étude comparative, mais voudrait connaître les vrais buts recherchés. Il rappelle que la motion pose notamment la question de la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF) et du financement quadriennal. Il voudrait également savoir si cette discussion entre ou pas dans le cadre du budget de saison.

Sur cette dernière question, M. Kanaan répond que cette discussion n'est pas liée au vote du budget de saison. Concernant la première question du commissaire, le magistrat répond que le but principal est avant tout d'associer les différents partenaires, principalement le Canton et les communes, afin d'avoir un référentiel commun pour la discussion à venir, et ce, sur des bases mises à jour. Il

ajoute que les opéras ont aujourd’hui beaucoup plus de peine qu’avant de gagner de nouveaux publics et qu’il s’agit de voir dans quelle mesure ils peuvent en conquérir de nouveaux, tout en les diversifiant.

M^{me} Bachmann indique que l’étude comportera une description du GTG et des recommandations, qui doivent permettre de voir si la Ville a raison de viser un produit haut de gamme et si le plan de financement et le système de gouvernance sont adaptés. Enfin, elle permettra de voir si le modèle de saison sur lequel repose l’actuel GTG est le bon.

Concernant l’orchestre, M. Kanaan relève qu’il s’agit d’une question qui fait débat, et notamment la question de savoir s’il serait opportun de l’intégrer au GTG ou au contraire de préserver son autonomie. L’étude doit permettre d’analyser les pistes qui sont le plus en synergie avec le GTG lui-même.

Un commissaire se demande si l’hypothèse d’un orchestre du GTG va être étudiée ou a été écartée d’emblée pour des raisons de lourdeur ou d’incapacité à nourrir un orchestre à l’année. Il ajoute que dans l’hypothèse du passage d’un modèle de saison à un modèle de répertoire, la question de l’orchestre se poserait de manière différente. Il cite le cas de l’Opéra de Zurich, qui détient deux orchestres, dont un orchestre symphonique.

M. Kanaan répond que des propositions vont être faites à partir de l’étude. Il souligne la tension latente qui existe de manière chronique par rapport à la double vie de l’OSR et indique que la convention actuellement en renégociation stipule notamment, à son article 12, que le GTG se sert de l’orchestre quand il en a besoin, et que le reste du temps, celui-ci vit sa vie. Il relève un effet secondaire de cette pratique, qui réside dans le choix des chefs d’orchestre par le GTG pour ses productions lyriques, sans aucune forme de consultation de l’OSR. Il relève enfin que la discussion actuelle entre les deux directeurs du GTG et de l’OSR se passe très bien et porte sur la recherche d’un modèle qui intègre les dimensions à la fois lyrique et symphonique au sein du même orchestre. Il souligne qu’il s’agirait là d’un modèle unique en Europe.

M^{me} Bachmann relève que l’on peut écarter d’emblée la perte d’une des deux entités. Elle souligne que le GTG, comme l’OSR, sont des marques à Genève, et qu’il ne s’agit en aucun cas de sacrifier l’OSR pour en faire un orchestre uniquement lyrique.

Un commissaire relève que cela exclut également le passage à un opéra de répertoire.

M^{me} Bachmann répond par l’affirmative. Elle souligne que l’on ne change pas si facilement de modèle, ce d’autant plus que le budget d’un opéra de répertoire de qualité se situe au minimum à 120 millions, et que cette option peut à ce stade

également être écartée. Il s'agit selon elle avant tout de rechercher de nouvelles synergies entre les deux institutions et de trouver par exemple un chef musical commun.

Un commissaire voudrait tout d'abord savoir qui sont les deux experts internationaux dont a parlé M^{me} Bachmann. Il voudrait également savoir quels sont les autres GT européens qui ont des manufactures et autres spécialistes ateliers, comme le GTG.

M^{me} Bachmann répond que l'étude mettra en exergue la question de savoir quels sont les domaines que les autres opéras ont tendance à externaliser à des mandataires privés. Elle ajoute que le GTG est sans surprise l'un des derniers opéras qui fabriquent et produisent dans leurs propres ateliers. Elle souligne que, dans un deuxième temps, il s'agit d'un choix de maintenir cette spécificité, qui est aussi une richesse pour les professions concernées. Enfin, elle donne le nom des deux experts: M. Olivier Perroud, directeur de festival en France et M. Agid, expert en management des opéras.

Point 2 – Loi cantonale sur la culture (C3 05)

M. Kanaan poursuit la présentation PowerPoint avec les dates clefs concernant la loi en question. Il indique que Charles Beer et lui-même ont été amenés à définir les institutions culturelles d'importance régionale et la manière de décliner la nouvelle loi sur la culture. Il s'agit selon lui de mettre en avant cette nouvelle volonté du Canton de participer à l'effort financier en matière culturelle. Il souligne le travail intensif qui a été accompli entre novembre 2012 et avril 2013 pour former en quelque sorte le Canton à la politique culturelle concernant le domaine du patrimoine au sens large, qui comprend aussi les musées et les bibliothèques de Genève. Il relève ensuite le vote à une très large majorité du Grand Conseil du 16 mai 2013 sur la loi sur la culture et le fait que les deux conseils (CA et CE) ont pris connaissance du travail effectué par les deux magistrats en date du 5 juin 2013. Il relève enfin que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil publieront une déclaration politique avec des axes prioritaires, qui concernent notamment la question de savoir quand est-ce que le Canton deviendra partenaire «plein pot» pour les institutions culturelles majeures, soit le GTG et l'OSR, la Comédie et le Théâtre de Carouge, la Bibliothèque de Genève, le MAH et le Mamco. Il souligne le double critère sur lequel devaient se fonder ces institutions, soit le fait d'être d'importance régionale et d'avoir des échéances à court et moyen terme, tels des travaux de construction et/ou rénovation. Il relève qu'il existe différents enjeux sensibles, notamment en ce qui concerne la Nouvelle Comédie, pour laquelle le Canton doit être pleinement partenaire (50-50). Il souligne la volonté d'avoir un discours de politique culturelle cohérent, évolutif, qui vise des partenariats sur les grandes institutions, plutôt qu'une répartition

Ville-Canton, comme c'est le cas à Zurich, où l'Opéra est sous la houlette cantonale, alors que les autres institutions, dont le Schauspielhaus, sont du ressort municipal.

A la lumière de la remarque d'un commissaire, il rappelle qu'il y a un ancrage politique très fort de ces institutions dans le giron de la Ville de Genève, et que pendant longtemps le GTG était considéré comme la carte de visite par excellence de la Ville de Genève. Il souligne que la participation financière du Canton implique que ce dernier aura son mot à dire, ce qui se traduira en termes de gouvernance. Il relève que le point le plus sensible se situe au niveau de la politique fiscale et que le ministre des Finances notamment se demande quelles conséquences ces investissements auront en termes de fiscalité. Il indique que la Ville de Genève répond que le projet de péréquation intercommunal commence à peine et qu'à ce stade rien n'est validé. Il ajoute que le but de la réforme n'est pas d'économiser de l'argent, mais de renforcer le partenariat public dans ce domaine. Il souligne que dans le contexte actuel, il ne faut pas croire au Père Noël, mais qu'il s'agit de se réjouir du fait que le Canton entre dans le projet de la Nouvelle Comédie et que les discussions avancent bien pour le GTG, et sont pour ainsi dire à bout touchant.

Le président demande si au niveau des pistes envisageables, on ne pourrait pas imaginer que les employés du GTG deviennent des employés de l'Etat.

M. Kanaan rappelle qu'indépendamment du fait que la Ville reste partenaire à ce stade, un des avantages de cette entrée du Canton réside dans la révision des statuts du GTG et de sa gouvernance.

Un commissaire se demande, à la page 5 de la présentation, si le Conseil municipal sera consulté sur la déclaration conjointe précédemment évoquée.

M. Kanaan répond que l'approbation de cette déclaration se fait sous réserve de tout le travail qui reste à faire par les législatifs. Il s'agit donc d'une déclaration des exécutifs qui n'a pas force de loi.

Point 3 – Travaux de rénovation

M. Kanaan relève qu'il s'agit d'un sujet qui a sa propre vie et dont la commission des travaux a déjà été saisie. Il indique que le rapport de la CT sur le crédit d'étude complémentaire sera présenté en plénière au mois de septembre et que le CA prépare le dépôt du crédit de réalisation. Il rappelle que le CA avait, au cours de ses différents arbitrages, reporté de deux ans ce crédit (2017) et que le Conseil municipal a pour sa part décidé de maintenir le calendrier initial (2015) et qu'il sera par conséquent saisi cet automne du crédit d'investissement, qui équivaut à un budget à 60 millions. Il ajoute que deux autres factures sont liées à ce cré-

dit, qui, selon lui, vont faire mal. Il s'agit des frais induits, qui concernent la vie quotidienne du GTG et notamment les locaux de remplacement et le lieu où le GTG va se produire pendant les deux ans que dureront les travaux. A cet égard, il relève que le BFM a été confié à une SA, dénommée Art fluvial, qui a pour mission de n'être en tout cas pas déficitaire. Il souligne que la facture, établie au coût le plus bas par cette dernière et visant l'hébergement provisoire du GTG, devrait être prise en charge par le Canton, puisque le BFM avait été rénové pour le GTG précédemment. Or, le Canton ne veut pas subventionner Art fluvial pour ne pas créer de précédent. L'argument de la Ville est donc d'encourager d'autant plus le Canton d'entrer dans le GTG. Il souligne également que le CA, dans sa grande prévoyance, a confié un mandat à un bureau pour étudier des pistes hors BFM et qu'il existe à cet égard plein de scénarios possibles, dont celui d'un chapiteau ayant servi à des productions lyriques, etc., mais que le problème reste entier quant à la question de déterminer l'emplacement du bâtiment provisoire. Ce mandat devrait se terminer fin septembre. Il relève enfin qu'à côté des frais induits, il y a la question du budget de saison, qui devra être examinée en fonction d'une jauge revue à la baisse, et qu'il s'agira de déterminer l'ampleur du déficit des saisons 2015-2016 et 2016-2017. Il admet que deux saisons hors murs représentent un défi énorme pour une institution telle que le GTG, notamment au niveau de la dynamique des abonnés et de la programmation en tant que telle.

Enfin, il relève que le CA bataille ferme avec le GTG pour que ce dernier ne présente pas des déficits trop importants. Il précise à cet égard que cela concerne les crédits de fonctionnement pour les années en question et que des recherches spécifiques de fonds privés tiers vont être lancées.

M^{me} Bachmann complète en disant que l'une des options les plus réalistes serait que le GTG s'associe à trois lieux: le BFM, le Victoria Hall et l'Alhambra. Elle souligne qu'il ne s'agit pas de solutions forcément très faciles à accepter pour certains des partenaires. Concernant les frais de programmation, elle relève que dans tous les lieux précités, la jauge sera plus petite et que le maximum que l'on peut atteindre dans ces lieux alternatifs tourne autour de 900-1000-1100 places, ce qui implique une augmentation des levers de rideau pour pouvoir offrir la même prestation au spectateur.

Elle relève également que cela implique d'engager plus de personnel artistique, ce qui est à l'origine des surcoûts. La question est donc de savoir si le GTG peut ou doit assumer les mêmes prestations pendant les deux saisons hors murs ou s'il ne faudrait pas mieux assumer deux saisons totalement différentes, voire décalées, pour réduire les coûts. Elle conclut en disant qu'il s'agit de laisser le temps au GTG d'être créatif, même si la tendance actuelle du GTG est de dire que tout doit rester pareil et que quelqu'un payera, soit la Ville.

Un commissaire demande s'il n'y a aucun espoir d'avoir un budget annuel.

M. Kanaan répond que cela est tout à fait envisageable à court terme, mais qu'actuellement le GTG est focalisé sur le crédit d'investissement et tout ce qui va avec.

Ce même commissaire voudrait également savoir s'il est inenvisageable de voir le GTG se produire dans le canton de Vaud.

M. Kanaan admet que le commissaire a raison de poser la question, qu'il a lui-même évoquée un peu naïvement, mais que d'une part le canton de Vaud n'a a priori pas de salle disponible à des prix raisonnables et que d'autre part l'Opéra de Lausanne ne verrait pas forcément d'un bon œil l'accueil de son prestigieux concurrent lémanique.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'Arena ou du Stade de Genève.

M. Kanaan répond que l'Arena coûterait le prix fort et n'est pas dans un rapport qualité/prix satisfaisant. Il ajoute que le problème se situe aussi au niveau de la convergence des calendriers des différents lieux évoqués, dont certains sont déjà complets pour la saison 2015-2016. C'est la raison pour laquelle le GTG ne pourra pas réserver un endroit pleinement, comme le BFM.

Concernant le Stade de Genève, M. Kanaan indique que le Conseil municipal aura pleinement le temps d'en débattre prochainement. Il conclut en disant qu'à la suite de la présentation de l'étude au mois de novembre, les partenaires s'occuperont de la mise en œuvre des discussions sur l'avenir du GTG, pour permettre de déterminer d'ici à 2015 le type de gouvernance et, parallèlement, la gestion des saisons hors murs. L'objectif est donc de permettre au GTG de rouvrir en septembre 2017, avec la nouvelle formule des partenariats, une gouvernance révisée et un statut du personnel unifié.

Concernant la feuille de route et les modifications du statut du personnel, un commissaire relève que cela implique un vote du Grand Conseil et se demande où cela se place sur le calendrier.

M. Kanaan répond que les jalons doivent être posés en 2014, pour laisser le temps au Grand Conseil et au Conseil municipal les deux années suivantes de se prononcer. Il ajoute que la fondation de droit public municipale actuelle deviendrait une fondation de droit public cantonale, ce qui suppose un projet de loi au Grand Conseil.

Ce même commissaire relève que les statuts ne pourront pas être modifiés sans l'aval du Grand Conseil, ce qui implique également une possibilité de référendum.

M. Kanaan le confirme, en précisant que compte tenu de tout cela, il s'agit d'un calendrier prudent.

M^{me} Bachmann complète en disant qu’il s’agit d’une estimation et que le délai de deux ans a été posé parce que quatre ans de négociations leur semblaient un délai trop déprimant pour permettre d’aller activement de l’avant.

En l’absence d’autres questions, le président remercie le magistrat et sa directrice pour leur intervention et les réponses aux questions, et clôt l’audition. Il demande aux commissaires s’ils désirent passer à la discussion et au vote de la PR-1028 ou s’ils préférèrent attendre les documents et réponses demandés.

Un commissaire propose d’attendre que les différents groupes aient pu se réunir pour se déterminer sur le sujet.

Le président décide donc de reporter la discussion et le vote à une séance ultérieure.

Séance du 1^{er} décembre 2014

Une commissaire s’étonne de voir figurer cet objet à la CARTS étant donné que le conseil de fondation avait décidé que seuls les exercices des comptes passaient devant le Conseil municipal. La PR-1028 devrait directement être traitée par le Conseil administratif.

Un commissaire remarque que c’est le Conseil municipal qui a renvoyé la proposition à la CARTS. Le Conseil administratif a reçu la proposition de budget du conseil de fondation et l’a fait inscrire à l’ordre du jour du Conseil municipal comme l’indique la procédure.

Le président rappelle que la commission a auditionné le magistrat le 2 septembre 2013 étant donné qu’elle ne souhaitait pas voter l’objet en raison du manque de certaines pièces relatives à la fréquentation. Les réponses ayant été formulées, la commission se devait de remettre cet objet à l’ordre du jour.

Une commissaire estime que le budget du Grand Théâtre devrait parvenir aux commissaires dans les premiers six mois. Il y a erreur du Conseil municipal de mettre cet objet devant la CARTS maintenant. La commission pourrait demander un écrit au département de la culture et du sport (DCS) afin qu’il rappelle la règle du traitement du budget du Grand Théâtre.

Un commissaire croit savoir que le fait que le budget du Grand Théâtre doit être renvoyé devant le Conseil municipal figure dans les statuts du GT.

Une commissaire rejoint cette proposition afin d’avoir des éclaircissements sur la question.

Le président met aux voix le fait de voter cet objet en l’état.

La commission accepte cette proposition à l’unanimité.

Séance du 8 décembre 2014

Une commissaire croit se rappeler que le budget d'une saison du Grand Théâtre ne devait pas être soumis à l'étude d'une commission du Conseil municipal mais directement au Conseil administratif pour des raisons de calendrier.

M. Kanaan rappelle en préambule que le budget de la saison 2013-2014 a été livré selon les échéances traditionnelles. Il faut savoir que le magistrat ne transmet pas le budget du Grand Théâtre au Conseil administratif tant qu'il ne respecte pas la demande d'absence de déficit. Ainsi, les budgets qui ont été présentés sont toujours équilibrés.

M^{me} Bachmann note qu'une motion a déjà posé la question du calendrier. Le Conseil administratif a alors indiqué au Conseil municipal la procédure choisie pour l'adoption du budget. Le Conseil municipal a donc appris que chaque 31 août le conseil de fondation se réunit pour adopter les comptes du Grand Théâtre arrêtés au 30 juin de la saison écoulée. Durant cette même séance, le conseil de fondation valide le budget définitif pour la saison suivante. Une fois le budget établi par le conseil de fondation, le Conseil administratif s'en saisit et le transmet au DCS pour examen et rapport. Après étude, le DCS renvoie le budget au Conseil administratif avec un certain nombre de recommandations. C'est à la fin de ce processus que le Conseil administratif adresse une PR au Conseil municipal. L'idée est que le Conseil municipal puisse se saisir du budget de la saison suivante en automne. Chaque retard est dû au fait que le Grand Théâtre a présenté des budgets déficitaires. En l'occurrence, la saison 2013-2014 a connu un retard puisque le projet de budget a été soumis au conseil de fondation le 20 novembre 2012, soit avec deux mois de retard par rapport à la planification. Ce retard est notamment dû au fait que le Conseil municipal avait décidé d'enlever l'indexation au Grand Théâtre. Le 20 novembre, le budget a été présenté au conseil de fondation avec un déficit de 2 millions de francs. Le magistrat est alors intervenu pour déclarer qu'il n'accepterait pas un budget déficitaire. La recherche d'économies a pris un certain temps puisque le budget rééquilibré a été présenté au mois d'avril 2013. La suite de la procédure s'est effectuée dans les délais habituels. Et pour conclure, même s'il a fallu cinq mois au Grand Théâtre pour trouver les économies nécessaires, on peut se réjouir que les comptes 2013-2014 aient réalisé un bénéfice de 160 000 francs.

Un commissaire rappelle que la commission a déjà étudié ce budget l'année passée. Le fait que cet objet n'ait pas été mis au vote s'explique par des raisons de calendrier. En effet, le président de la commission n'a pas eu la possibilité de placer une séance à cet effet avant le début des vacances d'été. Sachant qu'il suffit de procéder au vote, il paraît inutile d'initier un nouveau débat sur ce budget.

Un commissaire relève que le problème concerne le fait que les budgets du Grand Théâtre sont envoyés à la CARTS une fois les saisons terminées. Cette

incohérence est due au fait que le calendrier du Grand Théâtre fonctionne par saison alors que celui du Conseil municipal est calqué sur l'année civile. Pour pallier cette situation, le Conseil municipal a décidé de procéder à deux changements: le premier consiste à refuser toute sollicitation de garantie de déficit du Grand Théâtre et le deuxième demande de recevoir le budget de la saison ultérieure au moment de procéder au vote du budget de la Ville. Cela étant précisé, il serait intéressant de connaître à quel moment la subvention d'un million de francs apportée par le Canton au budget du Grand Théâtre lui sera servie. Au cas où le Grand Conseil refuserait de voter ce soutien financier, il conviendrait alors d'évaluer les implications que cette décision aurait sur la subvention votée par la Ville.

M. Kanaan indique que la Ville a signé au mois de novembre 2013 un accord avec M. Longchamp concernant l'arrivée du Canton dans le subventionnement du Grand Théâtre. La concrétisation de ce projet doit maintenant passer par un projet de loi qui sera soumis au vote du Grand Conseil. La préparation du projet de loi a pris un certain temps parce que le Grand Théâtre doit se conformer au schéma établi par la LIAF. Aujourd'hui, le projet de loi est à bout touchant et il devrait être adopté par le Conseil d'Etat d'ici à la semaine prochaine. On peut relever que le gouvernement cantonal a tenu ses engagements puisque la subvention d'un million de francs est inscrite au projet de budget du Canton 2015. Nonobstant, il est vrai que plusieurs groupes de la Commission des finances ont proposé des amendements qui ont fortement ralenti le processus d'adoption. Comme l'expérience l'a démontré, les nouvelles subventions comme celle du Grand Théâtre sont toujours plus difficiles à soutenir que les subventions existantes. Qui plus est, le domaine de la politique culturelle a connu une coupe d'un million de francs, dont 500 000 francs dans les lignes dédiées aux entités conventionnées. Les dés ne sont toutefois pas jetés puisque les débats vont se poursuivre ces prochaines semaines. Cela dit, le risque que le budget cantonal soit adopté sans la subvention d'un million de francs est réel. Il faut savoir que le Grand Théâtre aurait beaucoup de difficultés à pallier ce manque de soutien.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi la Ville procède à l'étude du budget du Grand Théâtre, sachant que cet exercice n'est réalisé pour aucune autre institution culturelle. Ce procédé paraît illégitime dans la mesure où le conseil de fondation du Grand Théâtre comprend des représentants de chaque parti politique. Il ne semble pas y avoir de raison valable pour que le budget du Grand Théâtre bénéficie d'une attention supplémentaire de la part du Conseil municipal, d'autant plus que cette étude ne concorde pas avec le calendrier des deux institutions.

M. Kanaan note que l'étude du budget du Grand Théâtre par le Conseil municipal est ancrée dans les statuts de l'institution depuis 1964. Comme cette obligation formelle reflète un choix politique, il est en effet tout à fait possible de voter l'annulation de cette procédure. Cela dit, il faut savoir que ce vote sera difficile-

ment réalisable si le Canton participe au subventionnement du Grand Théâtre. Il est en effet obligatoire que le Grand Conseil examine une subvention d'une telle importance, d'autant que ce genre de budget est étudié par le Canton une fois tous les quatre ans.

Une commissaire voudrait savoir si le montant de 22 millions de francs consacré au personnel du Grand Théâtre comprend un gestionnaire et un comptable.

M. Kanaan lui répond par l'affirmative. Le Grand Théâtre possède un responsable des ressources humaines et un responsable financier.

Un commissaire aimerait avoir des précisions concrètes sur l'envoi du budget de la saison 2015-2016 au Conseil municipal.

M^{me} Bachmann lui indique que le budget est envoyé durant l'automne qui précède le début de la saison suivante. Le processus est toutefois laborieux car le budget de la saison 2015-2016 a été renvoyé au conseil de fondation. Le Conseil municipal devrait débattre en octobre 2015 du budget de l'année suivante.

Un commissaire voudrait savoir si le Grand Théâtre pourrait présenter un budget fonctionnant sur l'année civile. Cette adaptation au mode de fonctionnement du Conseil municipal permettrait de rendre plus efficace l'étude du budget de l'institution.

M. Kanaan note que cette proposition devrait être étudiée au moment de l'arrivée du Canton dans le subventionnement conformément au schéma de la LIAF.

Vote

Le président met au vote la proposition PR-1028, qui est acceptée par 10 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 3 LR) et 3 abstentions (2 MCG, 1 Ve).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2013-2014 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexes à consulter sur le site internet:

- présentation PowerPoint de l’audition du 2 septembre 2013
- audition de la CARTS: PR-1028 – 26 septembre 2013
- évolution du prix des billets du Grand Théâtre de Genève – 2 septembre 2013
- taux de fréquentation Grand Théâtre de Genève saison 2013-2014
- lettre réponse Bachmann (DCS)
- note d’information Grand Théâtre de Genève budget 2013-2014
- statistique du personnel Grand Théâtre de Genève (au 30.06.2014)
- présentation de l’audition du 2 septembre 2013